



Communiqué de presse

Montpellier, le 9 juin 2022

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat Rhône Garrigues (SRG) pour les exercices 2015 et suivants

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Rhône-Garrigues (SRG) au titre des exercices 2015 et suivants.

Créé en 1975, le SRG est compétent pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets, y compris ceux des professionnels. Alors que le syndicat semblait, en 2015, voué à être dissous, sa situation financière a bloqué le processus.

Des budgets non sincères

Les rapports d'orientation budgétaires succincts ne donnaient pas, jusqu'en 2021, une image fidèle de la situation financière du syndicat, des informations essentielles sur le niveau de déficit réel n'y figurant pas. Les budgets eux-mêmes ont été entachés d'insincérité ; le principe d'indépendance des exercices a été contourné volontairement, des dépenses engagées au cours d'un exercice étant comptabilisées au cours de l'exercice suivant, selon un phénomène s'amplifiant afin de masquer le déficit d'exploitation : le décalage atteignait 2,7 M€ en 2020.

Une faible efficience

Si le syndicat propose un niveau de service de qualité, son coût par habitant figure parmi les plus élevés de France. Le coût de la collecte s'est accru de manière anormale sans que le syndicat ne détecte une surfacturation de la part de l'un des prestataires en raison d'un suivi défaillant de l'activité. Tandis que le syndicat exerce ses compétences principalement en recourant à des marchés publics, il ne dispose pas d'une équipe administrative formée et expérimentée dans ce domaine. La concurrence a ainsi été restreinte au détriment d'une meilleure maîtrise de ses coûts.

Un cycle de fonctionnement déficitaire de manière pérenne

Les résultats du cycle d'exploitation sont déficitaires sur la période et ne permettent pas de couvrir les annuités d'emprunt. Cette situation résulte des choix de gestion inconciliables du conseil syndical proposant un niveau de service élevé sans ajustement du niveau des recettes

fiscales. Les dispositions adoptées au titre de l'exercice 2021, avec un accroissement significatif des produits non récurrents, pourraient s'avérer insuffisantes pour rétablir durablement les équilibres financiers, avec pour conséquence la nécessité pour le syndicat de conforter ces premières mesures.

Contacts presse : Didier Gory

didier.gory@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)